



Travailleur intérim - que dis la loi ?

Par **RP-WOLF**, le **29/06/2022** à **23:40**

Bonsoir,

Je travail depuis 6 mois en intérim pour le compte d'une entreprise alimentaires (usine de fabrication).

J'ai rencontré plusieurs situations pour lesquelles je me pose aujourd'hui des questions et j'espère pouvoir toruvé un maximum de réponses.

1) Mon contrat est de 35H par semaines. Toutefois en l'absence de travail il arrive fréquemment que mon employeur (entreprise utilisatrice) me laisse partir plus tôt (Ce peut-etre 1 heure, 2 heuresd voir plus). Bien évidemment ces heures ne sont pas rémunérées.

Que dis la loi à propos de cela ?

2) Au début de l'année j'ai été testé positif au COVID. Cela a donc impliqué que je reste chez moi aussi longtemps que j'étais positif. Toutefois mon employeur à exigé la preuve d'un test négatif, à default de quoi je ne pouvais reprendre le travail.

Que dis la loi à propos de cela ?

3) Le PDG de l'entreprise à décidé d'augmenter exceptionnelement de 2% le salaire de ces employé. Toutefois cette augmentation ne concernera pas les intérimaire soit disant parce que leur salaire est plus élevé.

Que dis la loi à propos de cela ?

4) Prenons l'exemple du mois de mai derniers. Au cours du mois, le jeudi 26 Mai était férié. L'entreprise utilisatrice à fait le pont du jeudi au lundi (soit un week-end de 4 jours). Mon contrat (rédigé à la semaine) était établis du Lundi 23 au Mercredi 25 Mai. Un autres contrat (toujours à la semaine à été établis du Lundi 30 Mai jusqu'à la fin de la semaine. A reception de ma fiche de paie je constate que les 2 jours "chomé" n'ont pas été rémunéré.

Que dis la loi par rapport au jours férié et aux ponts ? Ne devrait-on pas être payé à partir du moment ou l'on travail un jours avant et un jours après ? En effet les autres entreprises pour lesquelles je travaillais par le passé en intrim m'ont toujours rémunéré pour un jours férié ou pour un pont ; mes contrats étaient aussi réalisé à la semaine.

Enfin ma dernière question : DOis-je saisir le conseil des prud'hommes ?

Je vous remercie d'avance pour vos lumières (j'avoue que je suis pas mal perdu c'est la première fois que cela m'arrive), je vous souhaite une excellente journée / soirée.

Cordialement